

Négociation Nationale FNCA du 10 juin 2011

Délégation SUD : Christian Briaud, Gilles Blanc, Denis Marion, Jean-Pierre Fillancq

1. Dialogue social
2. Temps partiel
3. RTT

Cette négociation a commencé à 13h15, car la matinée était réservée aux signataires de la CCN et de ses accords pour en assurer le suivi.

Dialogue social

La FNCA rappelle le contexte et liste les différentes instances, leurs composition, fréquence et moyens :

- La Commission Nationale de Négociation et ses Commissions Techniques
- La Commission Nationale de l'Emploi et Formation Professionnelle
- La Commission Nationale de Concertation
- La Commission Paritaire Nationale et la proposition de créer une Commission Paritaire Nationale en formation d'interprétation des accords pour traiter des litiges avec les signataires d'accords, même s'ils ne sont pas signataires de la CNN
- Heca et la Commission de suivi de cet accord

Le calendrier et contenu de ces réunions sera élaboré et proposé dès la fin d'année précédente.

SUD regrette à nouveau que les non signataires de la CCN ou d'un accord soient exclus des commissions de suivi, car de ce fait, certains salariés ne seront pas représentés dans les instances chargées d'examiner les conditions d'applications de la CCN ou des accords.

Sur les moyens accordés aux syndicats, SUD revendique une augmentation des jours Article 5 (passage de 100 à 200 jours par syndicat) ainsi que l'attribution pour les DS supplémentaires et RSS.

Ces propositions sont communes aux autres syndicats, de même que la demande d'une journée préparatoire la veille des négociations et prise en charge de l'hébergement pour ceux dont le temps de trajet est important.

La FNCA fera des propositions sur les moyens (mais annonce d'ores et déjà qu'elles ne seront pas du niveau des revendications) et propose la prise en charge de l'hébergement pour les réunions débordant de l'horaire 10h-18h.

Temps partiel

Le projet de la FNCA contient quelques améliorations mais il reste certains désaccords avec les syndicats :

- Si le retour au même emploi ou similaire dans la même localité est prévu, l'expression « autant que possible » ruine l'espoir d'une satisfaction fiable
- Une nouvelle formulation des congés spéciaux prorata temporis est proposée
- La demande de temps partiel sera adressée à la DRH avec copie au supérieur hiérarchique qui ne pourra plus la bloquer
- La proposition de SUD de temps partagé sans réduction d'ETP pour l'unité n'est pas retenue, en raison de difficultés d'organisation invoquées par la FNCA
- La possibilité de cotisation à temps plein est refusée
- La durée de l'accord est proposée à 5 ans. C'est inhabituel et la raison en est demandée.
- Un projet définitif sera proposé à la prochaine négociation.

RTT

La FNCA annonce qu'elle souhaite des changements dans 2 domaines :

- Une organisation sur moins de 5 jours (par exemple 4,5 jours dont le samedi) avec un socle

de règles communes

- L'extension du forfait jour à d'autres populations

Tous les syndicats réaffirment que les salariés sont attachés à leurs jours de RTT et ne veulent pas d'une réduction. D'autre part, les syndicats refusent la généralisation du forfait jours à des salariés qui ne bénéficient pas d'une véritable autonomie et qui resteraient soumis à des contraintes horaires.

SUD ajoute que cette mesure vise surtout à masquer les dépassements horaires non déclarés ni payés.

Tous les syndicats préviennent qu'une réduction de jours RTT ne serait pas acceptée par les salariés et rendrait la situation plus que délicate.